

COMMUNE de SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 FEVRIER 2024

L'an Deux Mil vingt-quatre, le 13 Février à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert CHOLLET, Maire.

Etaient présents : CHOLLET Robert, CHOLLET François, GUYONNET Michel, SEIGNE Jean-Guy, ARRIVault Françoise, GILBERT Patricia, SAMSON Mickaël, PRINCE Steven, DUFOSSET Josette, VARANGOT Jean-Marc, BERT Anne-Marie

Secrétaire de séance : ARRIVault Françoise

-O-O-O-O-O-O-

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil
- Reprise des concessions (devis pompes funèbres)
- Travaux
- Aide financière téléalarme
- Subventions
- Parc éolien (renouvellement de la convention)
- Questions et informations diverses

-O-O-O-O-O-O-

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du précédent conseil.

Le conseil décide de reporter le vote concernant la reprise des concessions afin de définir avec précision le nombre de tombes à retirer.

Le conseil décide de prendre en charge les frais de téléalarme à hauteur du montant pris en charge par le département.

Pour les subventions, Françoise ARRIVault et Patricia GILBERT s'abstiennent concernant The Santiago dance on the floor.

Toutes les autres demandes sont accordées à l'unanimité.

L'association FKS carpes coï obtient une subvention de 400 euros, votée à l'unanimité.

Le conseil refuse de renouveler la promesse de convention de servitude avec la société Q Energy pour les éoliennes (6 votes contre et 4 votes pour et 1 vote blanc).

Le conseil décide de proposer un container de 360 litres par foyer en résidence principale. L'achat sera pris en charge par la commune.

Fin de séance : 21h18